



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt quatre, le quatre avril,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S
Présents : 9	
Votants : 16	
Procurations : 7	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 22/03/2024	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 16/04/2024	<u>Présents</u> : Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr LEBRIS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE
:	<u>Absents</u> :
	<u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations</u> :
	Mme AZAM donne pouvoir à Mme CHERT-RAMES, Mme BOSQ donne pouvoir à Mr DESSEAUX, Mme CHAMFEUIL donne procuration à Mme MACHADO, Mme CHRISTOL donne pouvoir à Mme VARLIETTE, Mr DALMONTI donne procuration à Mr ABEILHOU, Mr DARDENNE donne pouvoir à Mr DIZIER, Mr DUMAS donne pouvoir à Mme DELCASSE
	<u>Secrétaire de Séance</u> : Mme CHERT-RAMES

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 du CCAS

Les résultats de l'exécution du budget du CCAS de l'exercice 2023, compte administratif, sont conformes aux résultats du compte de gestion émis par le Service de Gestion Comptable Toulouse Couronne Est de Balma.

Madame la Vice-Présidente expose le résultat de l'exercice 2023 du CCAS

RESULTATS 2023	Section de fonctionnement
Dépenses	329 001,97
Recettes	343 162,91
Résultat 2023	14 160,94
Report N-1 (2022)	29 184,16
Résultat cumulé 2023	43 345,10

RESULTATS 2023	Section d'investissement
Dépenses	174 810,48
Recettes	117 176,93
Résultat 2023	- 57 633,55
Report N-1 (2022)	114 550,60
Résultat cumulé 2023	56 917,05

Le Conseil d'administration,

Où l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré et en l'absence de Monsieur le Président, suppléé par Madame la Vice-Présidente,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 04/04/2024.

Grégoire CARNEIRO,

Pour le Président

Mme Jacqueline Landès
Vice-Présidente

Président du CCAS

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstentions :





RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 04 AVRIL 2024**

Table des matières

Le cadre général.....	3
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2022.....	4
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	4
1° Les dépenses générales (Chapitre 011).....	4
2° Les dépenses de personnel (Chapitre 012).....	4
3° Les charges de gestion courante (Chapitre 65).....	4
4° Les charges financières (Chapitre 66).....	5
5° Les opérations d'ordre (Chapitre 042).....	5
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	5
1° Les produits des services et du patrimoine (Chapitre 70).....	5
2° Les dotations et participations (Chapitre 74).....	5
3° Les produits de gestion courante (Chapitre 75).....	6
4° Les recettes exceptionnelles (Chapitre 77).....	6
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	6
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	6
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	7
LA GESTION DE LA DETTE.....	7

Le cadre général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Social de Castelginest.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le CCAS.

Il est le bilan financier du CCAS qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS,
- La section d'investissement.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public. Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2023

Recettes de fonctionnement	372 347,07 €
Dépenses de fonctionnement	329 001,97 €
Résultat de l'exercice	43 345,10 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement du CCAS, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales.

1°) Les dépenses générales (Chapitre 011)

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments (sociaux et d'urgence), à l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance (véhicule et bâtiments) et prestations de services (les ateliers séniors, les conférences, les bourses au permis de conduire), les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives, les fêtes et cérémonies (colis de fin d'année), les taxes diverses.

Pour 2023, elles s'élèvent à 58 457,39 €.

	2019	2020	2021	2022	2023
BP	54 550,00	89 960,89	68 444,50	104 144,00	95 266,37
CA	48 221,79	79 255,77	34 152,18	94 467,09	58 457,39

2°) Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 131 000 €. Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales. Elles sont refacturées par la commune annuellement dans le cadre de la mise à disposition du personnel depuis septembre 2020.

	2020	2021	2022	2023
BP	40 000	115 000	115 000	131 000
CA	40 000	111 600	112 936	131 000

3°) Les charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les aides et secours apportés aux administrés décidés par le Conseil d'Administration : aides aux vacances, aides aux activités sportives, aides aux voyages, secours d'urgence, prêts sociaux sur un an. Ces charges s'élèvent à 21 851,78 € en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023
BP	36 173,00	34 000,00	34 000,00	35 338,68	24 900
CA	30 286,43	15 895,01	20 124,88	19 609,52	21 851,78

4°) Les charges financières (Chapitre 66)

Sans objet. Le CCAS ne contracte pas d'emprunt.

5°) Les opérations d'ordre (Chapitre 042)

Il s'agit pour une partie de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 7 516,79 €.

Pour l'autre partie, la valeur nette comptable des biens cédés suite à des ventes de terrains dont la somme se retrouve en recette au compte 775 pour un montant de 109 045,26 €.

RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles DE FONCTIONNEMENT

sens	Section	Chapitre	Total Prevu 2023	Réalisé 2023
D	F	002-Déficit N-1 report		
D	F	011 - Charges à caractère général	95 266,37	58 457,39
	F	012 - Charges de personnel	131 000,00	131 000,00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 516,79	116 562,05
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	24 900,00	21 851,78
D	F	67 - Charges exceptionnelles	450,00	630,53
D	F	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	500,22
			259 133,16	329 001,97

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les dotations,
- Les produits des services,
- Les autres produits de gestion courante,
- Les produits exceptionnels.

1°) Les produits des services et du patrimoine (Chapitre 70)

Les recettes proviennent principalement des services suivants :

- * Les concessions de cimetières (part CCAS) ;
- * Les baux de fermage sur les parcelles du CCAS ;
- * Les prestations de services : ateliers séniors.

	2019	2020	2021	2022	2023
BP	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	6 800,00
CA	9 458,30	8 026,98	10 457,24	8 353,33	10 800,60

2°) Les dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations de la commune (subvention d'équilibre) et l'aide du département pour les logements d'urgence représentent :

	2019	2020	2021	2022	2023
BP	58 900	122 500	168 900	183 900	203 949,00
CA	58 917	122 517	168 917	183 917	209 949,21

3°) Les produits de gestion courante (Chapitre 75)

Le montant des loyers et des charges encaissés pour les logements sociaux s'élève à 18 219,07 € en 2022.

	2019	2020	2021	2022	2023
BP	23 400,42	24 900,00	24 300,00	24 000,00	19 000,00
CA	23 913,04	24 207,41	21 826,44	21 711,26	18 219,07

4°) Les recettes exceptionnelles (Chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 110 194,03 € en 2023. Il s'agit pour l'essentiel de la recette de cession de terrain (109 045,26 €), de dons et de remboursement divers.

RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT COMPARAISON AVEC L'ANNEE 2023

sens	Section	Chapitre	Total Prévu 2023	Réalisé 2023
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent) N-1	29 184,16	29 184,16
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 800,00	10 800,60
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	203 949,00	203 949,21
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	19 000,00	18 219,07
R	F	77 - Produits exceptionnels	200,00	110 194,03
			259 133,16	372 347,07

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023

Recettes d'investissement	117 176,93
Dépenses d'investissement	174 810,48
Résultat de l'exercice	- 57 633,55
Excédent d'investissement reporté	114 550,60
Excédent d'investissement à reporter au BP 2024	56 917,05

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du CCAS. Le montant des investissements réalisés en 2023 s'élève à 174 810,48 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes englobent les ressources propres (excédent reporté), les recettes perçues liées aux projets d'investissement réalisés au budget N-2 (le Fonds de compensation de la TVA des investissements 2021) et les amortissements.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 231 727,53 €.

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2023 et les résultats de l'année précédente. Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser. Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2024.

